

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission du logement, des affaires
foncières, de l'économie numérique, de
la communication et de l'artisanat

N° 57-2023

Papeete, le 12 JUIL. 2023

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation
des comptes annuels consolidés de l'exercice 2021
du groupe public Office des postes et télécommunications,

présenté au nom de la commission du logement,
des affaires foncières, de l'économie numérique,
de la communication et de l'artisanat,

par Madame la représentante Vahinetua TUAHU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4428/PR du 23 juin 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2021 du groupe public Office des postes et télécommunications.

Pour rappel, l'Office des postes et télécommunications¹ est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et constitue, avec ses filiales, un groupe public qui a pour mission d'assurer l'exploitation du service postal, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication. Il peut en outre offrir et développer des activités complémentaires ou connexes à la mission ci-avant définie.²

Cet établissement public, en vertu de l'article LP. 311-3 du code des postes et télécommunications, est soumis à la réglementation comptable applicable aux sociétés commerciales.

I. CONSOLIDATION DES COMPTES ANNUELS

1.1 Loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018

La loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018 portant modification de certaines dispositions du code des postes et télécommunications en Polynésie française a introduit à l'article LP. 311-3 du même code l'obligation de transmettre à l'assemblée de la Polynésie française, pour approbation, les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion du Groupe public OPT, constitué par l'établissement public OPT et ses filiales, en plus des comptes annuels et du rapport de gestion de l'établissement public OPT.

Les principaux objectifs de la consolidation des comptes permettent de :

- présenter une image globale du groupe ;
- appréhender le patrimoine et l'activité du groupe ;
- faciliter la mise en place d'une politique de groupe ;
- et sensibiliser les filiales sur la notion de groupe.

¹ Créé par la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 modifiée

² Article LP. 311-1 du code des postes et télécommunications en Polynésie française

1.2 Méthodes de consolidation

Pour présenter ses comptes consolidés, le Groupe public OPT utilise les méthodes de consolidation suivantes :

- la méthode de l'intégration globale (IG), appliquée aux filiales sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ;
- la méthode de l'intégration proportionnelle (IP), appliquée aux participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires ;
- la méthode de la mise en équivalence (MEE), appliquée aux participations non contrôlées par le groupe mais sur lesquelles il exerce une influence notable ;
- et enfin, la neutralisation sur les opérations et soldes intra-groupe significatifs.

Les méthodes de consolidation sont ainsi appliquées aux sociétés comprises dans le périmètre de l'OPT de la manière suivante :

Dénomination	Activités	%	Méthode
Multimédias, postal et télécom			
Fare Rata – SAS	Activités postales	100	IG
Onati – SAS	Exploitation de la téléphonie fixe et mobile et du bouquet de chaînes audiovisuelles ; gestion techniques et commerciale de l'accès au réseau Internet	100	IG
Vini Distribution – SAS	Réseau de distribution des services et produits de communication et divertissement du Groupe	100	IG
Tahiti Nui Telecom – SAS	Vente de matériel informatique ; étude, réalisation, maintenance et exploitation de tout système, équipement ou service dans le domaine des télécommunications	100	IG
Monétique, bancaire et éditique			
Océanienne des services bancaires (OSB) – SA	Centre monétique interbancaire territorial	21,76	MEE
Océanienne de financement (OFINA) – SA	Cartes American Express et opérations de banque par l'octroi de crédits à la consommation	24,719	MEE
Pacific Cash Services (PCS) – SAS	Gestion et transport des fonds et valeurs pour l'OPT et ses filiales	100	IG
Immobilier			
Fare Fenua – SCI	Construction et gestion d'immeubles à usage professionnel destinés à une utilisation interne au Groupe	100	IG
Fare Hotu – SCI		100	IG
Fare Hinoï – SCI		100	IG
Tua Rata – SCI		100	IG
Le Flamboyant – SCI		100	IG
Fare Hono – GIE	Faciliter à chacun de ses membres (SCI et PCS) l'exercice de leurs activités par la mise en commun de moyens	100	IG

1.3 Principes comptables

Les états financiers du Groupe OPT sont établis conformément :

- aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales ;
- aux dispositions de la délibération n° 2011-13 APF du 5 mai 2011 relative au plan comptable général applicable en Polynésie française.

1.4 Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire en fonction des durées de vie économiques suivantes :

Immobilisations	Durées
Logiciels	1 à 10 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 à 15 ans
Constructions décomposées :	
– Structure	40 ans
– Couverture et agencements	20 ans
Constructions n'ayant pas fait l'objet d'une décomposition	5 à 40 ans
Aménagements des constructions	3 à 20 ans
Matériels techniques	1 à 25 ans
Installations générales, agencements, aménagements	1 à 25 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 15 ans
Mobilier	1 à 10 ans
Câble sous-marin pour la partie non financée par crédit-bail à l'origine	25 ans
Câble sous-marin pour la partie financée par crédit-bail à l'origine	20 ans

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

2.1 Covid-19

Bien que l'exercice 2021 ait été marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 avec notamment des perturbations du trafic aérien et les mesures de confinement, l'OPT a pu maintenir son activité dans des conditions d'exploitation satisfaisantes.

2.2 Câble international Manatua

La mise en service technique du deuxième câble sous-marin international Manatua, co-construit avec les quatre opérateurs de la Polynésie française, des Iles Cook, de l'État indépendant de Samoa et de Niue, a eu lieu au début du deuxième semestre 2020.

Grâce à un accord conclu avec l'opérateur SSCC de l'État indépendant de Samoa, les flux du groupe OPT ont pu être acheminés sur le câble Manatua depuis le début d'année 2021. Les redevances facturées à la SAS ONATi se sont élevées à 77 millions F CFP.

2.3 Câble domestique Natitua Sud

Validé par le conseil d'administration de l'OPT en 2019, le projet Natitua Sud reliant l'île de Tahiti aux îles de Rurutu et Tubuai par câble sous-marin à fibres optiques s'est concrétisé à l'issue de la procédure de consultation, par le choix de Alcatel Submarine Networks (fournisseur de câbles et d'équipements) et Optic Marine Services (installateur du système) ; les marchés ayant été conclus le 10 septembre 2021.

Compte tenu du surcoût du projet inhérent au plan de charge des équipementiers et à la raréfaction des bateaux de pose, des subventions supplémentaires ont été sollicitées et obtenues.

Le calendrier du projet Natitua Sud est le suivant :

- production des équipements du système prévue à partir du mois de mars pour une livraison sur sites en octobre-novembre 2022 ;
- installation des équipements en station prévue en novembre 2022 ;
- pose du système à partir de Tahiti (prévu en janvier 2023 et réalisé en fin avril 2023) ; l'atterrage à Rurutu (prévu pour mi-janvier 2023 et réalisé en mai 2023) et l'atterrage à Tubuai (prévu pour fin janvier 2023 et achevé en fin mai 2023) ;
- tests de recette prévus à partir du mois de février 2023 ;
- mise en service du système (initialement prévue pour le début du second trimestre 2023).

2.4 Évolution de la gouvernance du groupe OPT

À la suite du bilan des orientations stratégiques Ambition 2020, le conseil d'administration de l'OPT a décidé de procéder au remplacement des Présidents en fonction dans les filiales ONATi et Fare Rata. Dans ce cadre, l'OPT a été nommé Président des deux entités, représenté par son PDG en juillet 2021. Des directeurs généraux ont été recrutés sous statut de mandataire social afin d'assister le Président.

En outre, le PDG de l'OPT a été nommé Président de la SAS MARARA Paiement à sa constitution et un directeur général a été recruté pour assurer le pilotage du dossier de demande d'agrément et organiser les activités opérationnelles et fonctionnelles à mettre en œuvre.

2.5 Subvention de fonctionnement versée par le Pays

En 2020, une convention d'objectifs de performance a été signée entre le Pays, la SAS Fare Rata et l'OPT pour fixer les conditions d'octroi d'une subvention d'exploitation à la société, eu égard au déficit chronique des activités postales et de services financiers.

La SAS Fare Rata a ainsi engagé un plan pluriannuel d'actions visant progressivement à optimiser ses charges et à augmenter ses revenus afin de tendre vers l'équilibre de ses comptes.

En conséquence, pour garantir sa pérennité financière et le maintien des activités postales et des services financiers au plus près des citoyens, le Pays a octroyé à la SAS Fare Rata une subvention de fonctionnement de 1,175 milliards F CFP. Cette subvention permet l'équilibre financier de l'exploitation des bureaux de poste.

2.6 Conflit social

En 2021, deux protocoles de sortie de grève ont été signés, le premier en février et le second en novembre dans un contexte de grève générale.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues au cours de l'année avec les partenaires sociaux et la direction des ressources humaines afin de répondre aux revendications des salariés exprimées au cours des conflits des années 2019, 2020 et 2021. Ces travaux ont permis de solutionner plusieurs points des accords en 2021.

En outre, des rencontres avec les représentants du personnel ont porté sur la cartographie des métiers et des postes de travail de ONATi, et sur son futur accord d'entreprise.

La commission d'évaluation des fiches et de pesées des postes s'est réunie en mai 2022. Ces dernières ont été passées en revue par la direction des ressources humaines, la société Logic, les délégués syndicaux et leurs experts, pour une présentation en comité d'entreprise prévue en août 2022, avant décision.

2.7 Tarifs de référence d'interconnexion

Suite à l'annulation par décision du tribunal administratif de l'arrêté n° 243 CM du 2 mars 2021 portant approbation pour l'année 2021 des tarifs de référence d'interconnexion des opérateurs de télécommunications autorisés en Polynésie française, les nouveaux tarifs 2021 ont été approuvés par arrêté n° 516 CM du 11 avril 2022.

L'impact net des modifications tarifaires pour 2021 se traduit par une réduction du chiffre d'affaires de 139 millions F CFP.

2.8 Augmentation du tarif postal

La convention n° 0779/PR du 5 février 2020 relative aux objectifs de performance de la SAS Fare Rata s'est poursuivie sur l'année 2021 avec l'augmentation du tarif d'affranchissement de la lettre de 20 grammes à 110 F CFP au 1^{er} janvier 2021.³

2.9 Augmentation et modification du tarif bancaire

La convention d'objectifs a fixé les variations tarifaires bancaires à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- une progression de 15 % des frais de tenue de compte pour les particuliers (265 F CFP par mois au lieu de 230 F CFP par mois)⁴ ;
- une progression de 40 % des mandats Cash/Cash et Compte/Cash avec un taux de commission de 7 % (au lieu de 5 %).

2.10 Évolution technologique

Le lancement de l'offre 4G a nécessité la mise en place d'un plan de remplacement de certains équipements. Ce plan a permis d'identifier les actifs pour lesquels une perte de valeur est connue à terme. Cette perte de valeur a été provisionnée linéairement dès 2016.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des équipements à remplacer est dépréciée en intégralité (soit une dotation de 49,6 millions F CFP).

³ Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2022 : 130 F CFP

⁴ Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2022 : 290 F CFP

2.11 Recours dans le domaine de la concurrence pour les télécoms

L'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) a été saisie :

- en janvier 2020, de pratiques mises en œuvre dans le secteur de la fibre optique (opérateur de réseau, fourniture d'accès à internet) ;
- en janvier 2021, de pratiques relatives à l'accès aux infrastructures et aux prestations d'itinérance en matière de télécommunications mobiles en Polynésie française ;

Une demande de mesures conservatoires à l'encontre de ONATi, relative à l'arrêt des offres data 4G dans les archipels éloignés, a été formulée auprès de l'APC. En décembre 2021, par décision n° 2021-PAC-01, l'Autorité a rejeté la demande.

Par ailleurs, en octobre 2018, le tribunal mixte de commerce a été saisi de pratiques de discrimination tarifaire et de fidélisation abusive.

2.12 Souscription d'un emprunt bancaire et d'un bon de caisse

Dans le cadre du financement du programme d'investissement 2020-2021-2022, la SAS Fare Rata a souscrit un emprunt bancaire auprès de la Banque de Tahiti d'un montant de 393 millions F CFP et remboursable sur une durée de 84 mois au taux effectif global de 1,04 % l'an (pour la tranche A) et 0,90 % l'an (pour la tranche B). Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été partiellement débloqué à hauteur de 54 millions F CFP correspondant aux dépenses réglées dans le cadre du programme d'investissement 2020.

Dans le même temps, la SAS Fare Rata a souscrit, auprès de la même banque, un bon de caisse d'un montant de 393 millions F CFP pour une durée de 84 mois et rémunéré au taux de rendement actuariel annuel brut de 0,35 %.

2.13 Vente de terrains et construction du siège OPT sur Prince Hinoï

Aux termes d'un acte notarié du 10 décembre 2021, la société Fare Hinoï a vendu, au profit de la société MANARIKI, deux parcelles de terre situées à Papeete Avenue Georges BAMBRIDGE, moyennant un prix total de 332 411 250 F CFP. Cette vente a généré une plus-value comptable de 145 307 723 F CFP sur l'exercice.

L'appel à candidature pour le concours d'architecture et d'ingénierie pour l'immeuble qui accueillera le nouveau siège de l'OPT a été lancé en février 2021. Au 31 décembre 2021, les immobilisations en cours relatives à cette construction s'élèvent à 21,7 millions F CFP, dont 13,6 millions F CFP pour les indemnités de concours et 8,1 millions F CFP d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

2.14 Création de la filiale Marara Paiement

Le groupe OPT a créé en 2021 une nouvelle filiale – la SAS MARARA Paiement – en vue de la reprise de l'activité des services financiers assurés à ce jour par la SAS Fare Rata, sous réserve de l'obtention d'un agrément.

Dans ce cadre, des démarches préalables ont été entamées depuis 2019 aboutissant au dépôt d'une demande d'agrément le 26 juillet 2021.

À la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable des immobilisations transférées est de 295,5 millions F CFP. Le montant des avoirs des titulaires s'élève à 18,6 millions F CFP et celui des dépenses à refacturer à 92,5 millions F CFP. Les passifs à transférer correspondent notamment aux dettes sociales (40,1 millions F CFP) et à la contrepartie des avoirs des titulaires.

2.15 Création d'une filiale pour le projet de ferme photovoltaïque

La société Tahiti Nui Telecom (TNT) a procédé à la création d'une filiale (la SAS AHITEA), porteuse du projet de ferme photovoltaïque sur son site de Papeeno, s'inscrivant dans le cadre de l'appel à projets du Pays.

Le groupe OPT envisage de réaliser une ferme photovoltaïque pour ses propres besoins en énergie.

2.16 Projets immobiliers

Concernant les projets immobiliers, il est à noter la reprise du projet d'immeuble à usage commercial et de bureaux pour le groupe OPT, situé sur le terrain de la SCI Fare Hinoï.

Cet immeuble sera également occupé par le Centre de Gestion et de Formation, ainsi que par le Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française. Il devrait être mis en service en début d'année 2025.

Par ailleurs, les travaux de construction de bâtiments pour la filiale ONATi se sont poursuivis avec la livraison en octobre 2021 du bâtiment dédié au département des cœurs de réseaux de la direction exécutive télécom et multimédias, et la construction en cours du bâtiment pour l'état-major de la même direction, tous situés à Hotuarea.

2.17 Mise en production du système d'informations commercial dénommé « SI NOA »

Dans le cadre du plan Ambition 2020, la refonte du système d'informations (SI) commercial était un point central du projet. Ce SI convergeant, moderne et évolutif, permet de regrouper les différents produits et services commercialisés par ONATi de téléphonies fixe et mobile, d'internet fixe et d'audiovisuel.

Grâce aux innovations qu'il présente, cet outil permet d'étendre et d'approfondir l'analyse des marchés et de contribuer efficacement aux travaux conduits dans les domaines du marketing et du commercial. Il a été mis en production le 10 mai 2021. Des développements complémentaires ont été réalisés en 2021 et les travaux se poursuivent en 2022 afin que tous les produits et services proposés par ONATI soient disponibles sur ce SI.

À noter que les durées d'amortissement retenues pour le SI NOA varient entre 3 et 10 ans selon le type de composants.

2.18 Subvention d'investissement pour l'extension de capacités satellitaires

À la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Polynésie française a mis en place un plan de relance sur deux années afin notamment d'initier de nouvelles trajectoires de développement collectif.

Par arrêté n° 3017 CM du 23 décembre 2021, une subvention de 1 049 millions F CFP a été accordée à la SAS ONATi pour financer l'extension des capacités satellites. Une avance de 50 % a été versée.

2.19 Subvention d'investissement pour la tranche 4 FTTH

Par arrêté n° 2266 CM du 14 octobre 2021, une subvention d'investissement a été accordée à la SAS ONATi pour poursuivre le déploiement et la densification du réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire polynésien, y compris les îles prochainement raccordées à Natitua Sud.

La subvention représente 30 % (soit 215 millions F CFP) du montant des investissements estimé à 716 millions F CFP. Un acompte de 50% a été versé en décembre 2021.

2.20 Demande d'agrément à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer

Le programme d'investissement envisagé par la SAS ONATi priorise les investissements dans le très haut débit mobile afin de répondre à l'explosion du trafic, tout en cherchant à développer des réseaux moins énergivores. Le coût de ces investissements est estimé à 1,116 milliard F CFP sur deux années.

Afin de réduire le coût de financement, la SAS ONATi a déposé le 15 novembre 2021 une demande d'aide fiscale à l'investissement outre-mer (articles 217 undecies et duodecies du code général des impôts).

III. EXAMEN FINANCIER DU GROUPE PUBLIC OPT

Le compte de résultat consolidé pour l'exercice 2021 du groupe public OPT est présenté ainsi qu'il suit :

Rubriques (en F CFP)	2021	2020	Variation 2021/2020
Chiffre d'affaires nets	22 619 717 545	22 246 637 484	+ 2 %
Produits d'exploitation	24 993 484 293	25 293 166 661	- 1 %
Charges d'exploitation	25 943 136 246	25 248 658 875	+ 3 %
<i>dont</i>			
– Impôts, taxes et versements assimilés	754 807 148	770 123 514	- 2 %
– Charges de personnel	10 041 167 629	9 844 514 175	+ 2 %
Résultat d'exploitation	- 949 651 953	44 507 786	- 2234 %
Produits financiers	128 430 561	206 764 297	- 38 %
Charges financières	75 906 261	83 170 286	- 9 %
Résultat financier	52 524 300	123 594 011	- 58 %
Résultat courant avant impôts	- 897 127 653	168 101 797	- 634 %
Produits exceptionnels	1 913 256 935	913 005 999	- 110 %
Charges exceptionnelles	1 277 767 304	738 958 820	- 73 %
Résultat exceptionnel	635 489 631	174 047 179	- 265 %
Impôts sur les bénéfices	115 744 196	331 749 497	- 65 %
Total des produits	27 035 171 789	26 412 936 957	+ 2 %
Total des charges	27 412 554 007	26 402 537 478	+ 4 %
Bénéfice ou perte	- 377 382 218	10 399 479	- 3729 %
Quote-part des entreprises mises en équivalence	74 264 189	55 637 377	+ 33 %
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	16 083 152	10 000 000	+ 61 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 319 201 181	56 036 856	- 670 %
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0	—
Résultat net de l'entreprise consolidée	- 319 201 181	56 036 856	- 670 %

➤ Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires du Groupe OPT, en hausse de 1,68 % par rapport à l'exercice précédent, se décompose de la manière suivante selon les domaines d'activités du groupe :

(en millions F CFP)	2021	2020
Services et produits postaux et financiers	2 173	1 938
Services et produits de télécommunication	16 046	15 964
Services et produits informatiques	1 221	1 245
Services et produits audiovisuel	1 178	1 211
Distribution de téléphonie mobile (Abonnements et terminaux)	1 784	1 720
Autres services et produits	218	168
Total	22 620	22 247

➤ Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 24,993 milliards F CFP contre 25,293 milliards F CFP en 2020, soit une légère baisse de 1,2 %.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 25,943 milliards F CFP contre 25,249 milliards F CFP pour l'exercice précédent, soit une hausse de 2,7 %.

Globalement, les charges de personnel, qui s'élèvent à 10,041 milliards F CFP (contre 9,845 milliards F CFP en 2020), ont augmenté de 196 millions F CFP, soit 2 %.

➤ Résultat net du Groupe OPT

Après imputation de l'impôt sur les sociétés et prise en compte de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat net après impôt est une perte de 319 millions F CFP (contre un bénéfice de 56 millions F CFP l'année précédente).

Le résultat des comptes sociaux des entités du groupe intégré s'élève à 1 043 millions F CFP, tandis que le résultat des comptes consolidés s'élève à – 319 millions F CFP, soit un écart de 1,362 milliard F CFP qui s'explique principalement par l'élimination des dividendes de l'exercice. Le tableau de passage des comptes sociaux aux comptes consolidés est le suivant :

	(en millions F CFP)	Montant
Résultat des comptes sociaux		1 043
Retraitements des comptes sociaux		- 1 446
Élimination des produits réciproques		- 5 829
Élimination des charges réciproques		5 829
Éliminations des pertes et profits internes		- 61
Constatation de la fiscalité différée		87
Résultat consolidé des entreprises intégrées		- 377
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		74
Amortissements des écarts de consolidation		- 16
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE		- 319

IV. BILAN CONSOLIDÉ

Le bilan consolidé du Groupe OPT se présente ainsi (chiffres en millions F CFP) :

ACTIF NET	2021	2020	Variation 2021/2020
Immobilisations incorporelles	7 687	6 573	+ 16,9 %
Immobilisations corporelles	36 231	36 922	- 1,9 %
Immobilisations financières	1 476	1 147	+ 28,7 %
ACTIF IMMOBILISÉ	45 394	44 642	+ 1,7 %
Stocks et en cours	1 406	1 326	+ 6,0 %
Créances	7 539	6 669	+ 13,0 %
Disponibilités et divers	30 637	32 569	- 5,9 %
ACTIF CIRCULANT	39 582	40 564	- 2,4 %
Impôts différés actifs	238	119	+ 100,6 %
TOTAL GÉNÉRAL	85 214	85 325	- 0,1 %

PASSIF	2021	2020	Variation 2021/2020
CAPITAUX PROPRES	49 214	49 445	- 0,5 %
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	794	830	- 4,3 %
Dettes financières	17 799	19 348	- 8,0 %
Avances et acomptes sur commandes	980	405	+ 141,9 %
Dettes diverses	7 307	6 998	+ 4,4 %
Produits constatés d'avance	9 120	8 299	+ 9,9 %
TOTAL DETTES	35 206	35 050	+ 0,4 %
TOTAL GÉNÉRAL	85 214	85 325	- 0,1 %

V. TRAVAUX EN COMMISSION

Examiné en commission le 10 juillet 2023, le présent projet de délibération a fait l'objet d'une discussion générale commune avec le projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 de l'établissement public Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.

Suite à une présentation du groupe public OPT (missions, organisation, données chiffrées de la holding et de ses filiales, etc.) effectuée par son président-directeur général, les échanges ont principalement porté sur la nécessité de trouver des solutions pour réduire les charges et augmenter les recettes de l'OPT. Dans ce cadre, dès janvier 2023, un plan de rigueur (pour les charges) et un plan de développement (pour les produits) ont été envisagés. Le plan d'ensemble devrait être présenté au conseil d'administration.

Par ailleurs, l'existence de contraintes relatives aux dessertes des îles éloignées a notamment été observée.

Concernant la filiale SAS Marara Paiement qui a démarré son activité le 3 août 2022, un déficit de 477 millions F CFP a été constaté sur l'exercice 2022.

S'agissant du système d'informations télécoms NOA, son coût s'établit à 5 milliards F CFP en investissement. Ce système d'informations est aujourd'hui fonctionnel.

Une négociation est en cours sur la mise en place d'une nouvelle convention d'entreprise des SAS Fare Rata et ONATi d'une part, et sur une nouvelle convention d'établissement d'OPT d'autre part.

* * * * *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2021 du groupe public Office des postes et télécommunications a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LA RAPPORTEURE

Vahinetua TUAHU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : OPT23201088DL

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant approbation des comptes annuels consolidés
de l'exercice 2021 du groupe public Office des
postes et télécommunications

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 portant création d'un établissement public territorial ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 923 CM du 23 juin 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2021 du groupe public Office des postes et télécommunications sont approuvés, les masses financières étant les suivantes :

	COMPTE DE RÉSULTAT	TABLEAU DE FINANCEMENT (EMPLOIS-RESSOURCES)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT
PRODUITS ou RESSOURCES (en F CFP)	27 109 435 978	7 737 069 814	143 803 742
CHARGES ou EMPLOIS (en F CFP)	27 428 637 159	7 274 064 891	
RÉSULTATS	- 319 201 181	463 004 923	

Au 31 décembre de l'exercice 2021, le fonds de roulement net global du groupe public Office des postes et télécommunications est de vingt milliards sept cent sept millions neuf cent quatre-vingt-six mille cent huit francs CFP (20 707 986 108 F CFP).

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Odette HOMAI

Antony GEROS